

RÉUNION DU 04 FEVRIER 2025

Convocation le 28 janvier 2025

Compte-rendu affiché le 04 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, VITRY Elodie, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARQUIS Amandine (pouvoir à CONTE Mathieu), DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier.

Secrétaire de séance : VITRY Elodie.

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : Tarifs de location de la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PORTE D'ENTREE AU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de changer la porte d'entrée au logement communal, l'actuelle étant vétuste et en mauvais état.

Il présente à l'assemblée plusieurs devis.

Entreprises	TECMIR	Ternois Fermeture	Laurent PONTHIEUX
Caractéristiques	Aluminium	P.V.C.	P.V.C
Prix T.T.C.	2880 €	2097,84 €	5317,20 €

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société TECMIR pour la fourniture et la pose de la porte au logement communal d'un montant total de 2 880 € TTC.

Les membres du conseil valident à l'unanimité cette proposition.

III – TRAVAUX DE L'ÉGLISE AVEC LA TRANCHE OPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 22 octobre 2024, les élus avaient retenu la société SAS DE PIERRE pour la rénovation de l'église.

La rédaction de la délibération ne faisait pas apparaître explicitement le choix retenu de la tranche ferme d'un montant de 134 065 € et de la tranche optionnelle d'un montant de 8 868 €, soit un total de 142 933 €.

Une nouvelle délibération sera rédigée en ce sens.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

IV – MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits. »

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Suite au depart de madame Marie-Pierre Dabonneville à Amiens Métropole, il convient donc de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet et un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet.

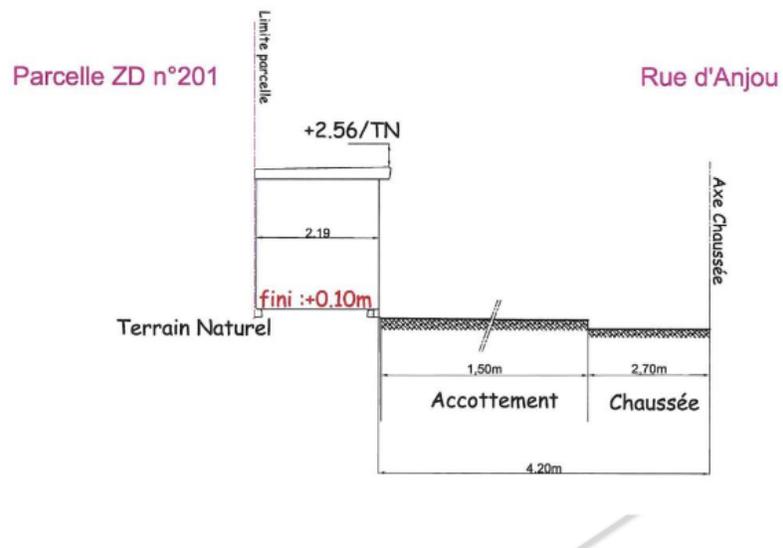
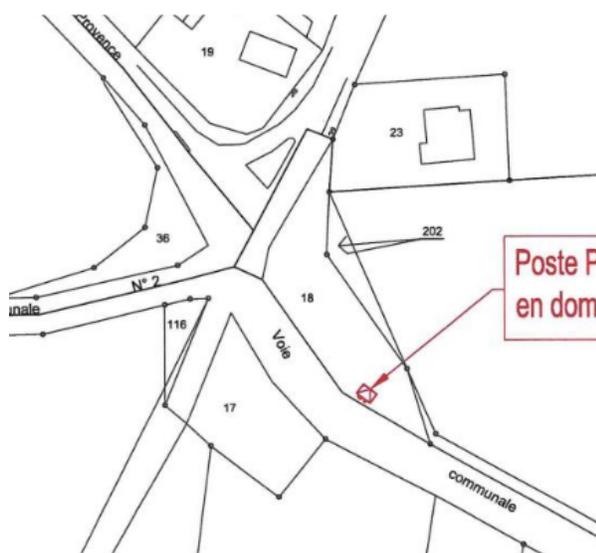
Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la suppression de ces deux postes et fixe le tableau des effectifs comme suit à compter du 05 février 2025 :

- 1 adjoint technique 1ère classe à temps complet
- 1 rédacteur principal 1ère classe à temps non complet

VI – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'effacement des lignes à haute tension dans la commune, il est nécessaire de réserver un terrain de 25 m² pour la pose d'un poste DP HTA/BT.

L'implantation s'effectuera sur la parcelle ZD 18. Une convention de mise à disposition doit être établie entre la commune et Enedis.



A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

VII – TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs en vigueur ont été approuvés le 22 avril 2020.

Vu l'inflation de l'énergie et le contrat renouvelé récemment, il y a lieu de réviser les prix pour la location.

Il est proposé d'appliquer les prix suivant la grille ci-dessous :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Location week-end habitants Cardonnette	220 €	240 €
Location week-end extérieurs	420 €	480 €
Location 1 journée semaine habitants Cardonnette	100 €	110 €
Location 1 journée semaine extérieurs	150 €	170 €
Location 31 décembre	480 €	480 €

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité des présents ces tarifs.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Des infiltrations ont été constatées dans l'église. L'entreprise Flet va être sollicitée pour intervenir rapidement pour solutionner le problème.

L'élagage des tilleuls va être effectué ainsi que le passage d'un lamier dans les chemins ruraux.

La fibre a été installée à la salle des fêtes.

Achat d'illuminations de Noël auprès d'Amiens Métropole.

Le grillage dans l'extension du cimetière sera posé ce mois-ci.

Les arbres morts devant la mairie vont être remplacés, l'éclairage extérieur modifié ainsi que la gouttière de la médiathèque.

Les ferronneries pour l'aménagement de l'espace sur la place vont être prochainement installées.

Un stage avec la Comédie de Picardie débutera le 13 février avec une restitution le dimanche 16 février.

Atelier taille des rosiers le 1^{er} mars

Un spectacle Euphrate se déroulera le 15 mars.

Les Hauts de France propres sont organisés le 16 mars

Le repas des aînés aura lieu le 23 mars : une animation est prévue pour ce repas.

La rando39 sera reconduite le 4 mai. Comme l'année dernière, une collaboration sera réalisée avec la commune de Poulainville

Des panneaux en entrée d'agglomération pour les 39 communes d'Amiens Métropole seront prochainement installés.

Dépose des lignes aériennes HTA prévue en 2025.

Diverses réunions de commissions vont être programmées, notamment la commission de « Finances » afin d'établir le budget.

La séance est levée à 20h15.